



DOSSIER DE PRESSE
Vendredi 2 juin 2023



La Dombes obtient le label Ramsar !



Photos: Département de l'Ain

CONTACTS PRESSE

Conseil départemental de l'Ain • Céline Moyne-Bressand • Tél. 04 74 32 33 44 • celine.moyne-bressand@ain.fr
Communauté de Communes de la Dombes • Adelyne Zegna-Rata • Tél. 04 74 55 98 22 • communication@ccdombes.fr



« Je me félicite de cette première labellisation Ramsar à l'échelle de notre département. Elle reconnaît l'importance de cette zone humide emblématique des attributs que la Convention de Ramsar s'attache à préserver. La labellisation Ramsar affirme l'engagement des acteurs locaux en faveur de la préservation du patrimoine dombiste. Elle s'inscrit dans un ensemble de démarches territoriales à vocation conservatoire dont procèdent également :

- la démarche d'adaptation de la gestion de l'eau au changement climatique en Dombes ;
- des expérimentations conduites dans le cadre de la plateforme AgroDombes pour esquisser l'agriculture de demain dans un contexte de changement climatique ;
- la démarche de candidature au programme LIFE engagée par la Communauté de communes de la Dombes ».

Chantal MAUCHET, Préfète de l'Ain

« L'Ain regorge de joyaux environnementaux. Les étangs de la Dombes en font évidemment partie. Conscient et lucide sur les dérèglements climatiques qui nous font face, persuadé que la ressource en eau est un enjeu stratégique et écologique clef, la majorité départementale a fait de l'eau l'une de ses priorités de mandat. Les sècheresses à répétitions dont la dernière s'est poursuivie cet hiver, nous enjoignent à agir résolument.

Cette labellisation Ramsar est une reconnaissance autant qu'une responsabilité. Elle nous rend fiers, en tant qu'Aindinois, de conserver des espaces naturels où la biodiversité et les équilibres des écosystèmes sont maintenus. Pour autant, elle nous oblige à continuer le travail pour la préservation de la ressource en eau et, plus largement, de l'environnement ».

Jean DEGUERRY, Président du Département de l'Ain

« Transition énergétique, développement des mobilités douces, protection des espaces naturels. Le Département est particulièrement actif dans le domaine de l'écologie et de l'environnement. Fortement attachés à nos trésors naturels et à la ressource en eau, nous nous réjouissons de cette labellisation Ramsar qui reconnaît dans nos 1000 étangs dombistes une valeur écologique internationale. Notre rôle d'élus locaux est de la préserver pour toutes ses vertus : environnementales, patrimoniales, économiques ».

Jean-Yves FLOCHON, Vice-président du Département de l'Ain, délégué à l'agriculture, à la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles et à l'environnement

« Quelle fierté d'obtenir aujourd'hui cette labellisation RAMSAR ! Une véritable reconnaissance pour notre territoire, sa biodiversité et son histoire. Elle s'inscrit dans la droite ligne des différentes compétences prises ces dernières années par la Communauté de Communes de la Dombes : Natura 2000, le Projet de Territoire de Gestion de l'Eau, les Paiements pour Services Environnementaux, les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques... La Dombes est désormais inscrite dans le réseau des sites majeurs nationaux et internationaux. Cela, nous oblige, nous Dombistes, dans la préservation de nos étangs auxquels nous sommes si attachés ».

Isabelle DUBOIS, Présidente de la Communauté de Communes de la Dombes Présidente du Comité de pilotage Natura 2000

« Après avoir prouvé son importance écologique et sa volonté de poursuivre une démarche en faveur de la préservation de ses zones humides, la Dombes a été labellisée au titre de la convention de Ramsar. Elle rejoint donc le réseau des sites Ramsar français, qui compte désormais 53 zones humides reconnues d'importance internationale! Premier site Ramsar de l'Ain, la Dombes montre aussi la voie pour d'autres labellisations dans les années à venir ».

Jérôme BIGNON, Président de l'association Ramsar France Membre honoraire du Parlement

La Dombes obtient le label Ramsar !

En mars 2023, la Dombes a été officiellement labellisée site d'importance internationale pour la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides : elle a obtenu le label Ramsar.

Ses mille étangs, ses traditions séculaires, sa biodiversité incomparable en font un territoire unique. Pourtant la Dombes ne bénéficiait jusqu'alors d'aucune reconnaissance internationale. C'est désormais chose faite grâce à la labellisation Ramsar obtenue le mercredi 22 mars 2023.

La convention Ramsar, nom de la ville iranienne où elle a été signée en 1971, est un accord international reconnaissant l'importance des zones humides. De grands territoires français sont, de longue date, labellisés Ramsar comme la Brenne, territoire aux particularités similaires de la Dombes avec de nombreux étangs, ou des milieux humides très différents comme le Golfe du Morbihan ou les tourbières du Jura.

Sous l'impulsion d'acteurs locaux, la Communauté de Communes de la Dombes souhaitait depuis plusieurs années atteindre cette distinction. Le Département de l'Ain a apporté un fort soutien et appuie d'autres projets de labellisation dans l'Ain.

Pourquoi ce label ?

L'objectif de cette démarche est de faire connaître le patrimoine naturel et culturel de la Dombes. C'est aussi valoriser cette histoire et les pratiques qui l'ont façonnée, avec cette organisation en chaînes d'étangs si particulière.

Les critères pour la labellisation Ramsar sont basés sur la richesse de la biodiversité. Il s'agit notamment de la diversité en oiseaux d'eau et leurs populations. En Dombes, chaque année, des dizaines de milliers d'oiseaux viennent faire halte en hiver, plus de 45 000 en 2023 (source LPO).

Sans l'attachement des dombistes, sans les pisciculteurs, chasseurs et propriétaires, les étangs n'auraient pas traversé les siècles. Ce label est un encouragement dans la mobilisation pour maintenir ce système traditionnel qui garantit une activité de grande qualité qu'est la pisciculture d'étangs, pour l'alimentation locale et le cadre de vie des habitants.

C'est aussi une responsabilité, notamment pour les collectivités, de faire en sorte que l'ensemble des moyens soient mobilisés. Le changement climatique est là. Il s'agit désormais de poursuivre la dynamique pour soutenir des solutions d'adaptation synonymes de maintien de ce patrimoine exceptionnel.

La convention Ramsar en chiffres :

- 172 pays signataires
- 2 472 sites labellisés dans le monde